Image not found or type unknown

Consommation d eau anormale

Par **scijmr**, le **02/05/2016** à **17:58**

bjour
suite a une consommation absolument anormale j ai demande au plafonnement de la facture ;mais la societe concessionnaire de distribution de l eau m indique que le syndicat des eaux auquel je depend ,réfute ma demande car il s agit d une sci professionnelle et donc je ne peux beneficier de la loi warsmann
jai joint facture du plombier
mais il s agit d un montant hyper élévé pour la facture d eau donc quel recours ai je dans le cadre de la sci professionnelle
merci d avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés